

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte concernant l'usage de la photo d'un jeune enfant mort noyé lors d'une traversée de la Méditerranée dans un article publié sur ICI Radio-Canada.ca, le 30 mai 2016.

LA PLAINTÉ

Le 31 mai 2016, M. Guillaume Sirois porte plainte à la suite de la présentation, sur le site web d'ICI Radio-Canada.ca, d'« une nouvelle photo-choc d'un petit réfugié noyé en Méditerranée » qu'il considère « inappropriée et contraire à l'éthique ». Il dit trouver choquante l'utilisation de cette image « pour attirer l'attention ». Selon lui, « le traitement de cette nouvelle est clairement axé sur le sensationnalisme et n'est pas informatif sur la situation vécue par les victimes ».

M. Sirois évoque l'une des sections contenues dans les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada (NPJ¹) où il est dit que « s'il est nécessaire que nous utilisions des images qui risquent de choquer notre auditoire, nous faisons une mise en garde avant de les diffuser ». Or, déplore-t-il, il n'y avait aucune mise en garde sur la page d'accueil du site des nouvelles permettant de limiter l'accès à cette photographie. « Est-il nécessaire de relayer cette photo? », demande-t-il.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 31 mai 2016, soit le jour même de la réception de la plainte, M. Pierre Champoux, directeur des Opérations numériques d'ICI Radio-Canada.ca, a répondu au plaignant que la photographie illustrant l'article² intitulé *Une nouvelle photo-choc d'un petit réfugié noyé en Méditerranée* était non seulement d'intérêt public, mais qu'« il nous fallait montrer la photo puisqu'elle est au cœur de l'histoire ».

En ce qui concerne l'absence d'une mise en garde, Pierre Champoux explique que « nous n'avons pas cru bon ajouter un avertissement parce que la photo n'est pas, selon nous, *graphiquement* choquante. Émouvante ou remuante, oui, mais pas agressive ».

Il rejette donc vigoureusement le reproche d'avoir fait preuve de sensationnalisme.

« Nous rapportons des faits et tâchons de le faire avec professionnalisme. Ici, c'est l'ONG Sea-Watch qui a choisi cette façon pour attirer l'attention et c'est ce que notre article met en lumière. Le modus operandi peut être discuté, j'en conviens, mais les faits demeurent : un enfant est mort noyé et une ONG veut alerter l'opinion publique en brandissant sa photo. »

¹ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

² <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/International/2016/05/30/007-mediterranee-bambin-noyade-libye-migrants-sea-watch.shtml>

À preuve de l'absence de sensationnalisme, il rajoute que Radio-Canada a délibérément choisi de ne pas présenter cette photographie sur son fil d'information en continu « où l'absence de contexte (les textes y sont très courts) aurait pu laisser croire que nous avions sombré dans le sensationnalisme. Mais présentée dans son contexte, la photo est pertinente et d'intérêt public ».

Cet article et la photographie qui l'accompagne, ajoute Pierre Champoux, s'inscrivent aussi dans un cadre plus large et s'ajoutent « à toutes ces informations qui circulent sur le drame des migrants et que nous nous efforçons de vous relayer au fil des jours et des événements ». Il en veut pour preuve la section spéciale très étoffée³ que Radio-Canada consacre à ce sujet sur son site web.

LA DEMANDE DE RÉVISION

Toujours le 31 mai 2016, Guillaume Sirois réplique en maintenant l'objet de sa plainte. Il affirme :

« Votre réponse ne tient pas compte de l'environnement de navigation sur votre site Internet. Sur la page d'accueil du site de nouvelles, il n'y avait pas les autres éléments de contexte permettant de relativiser la photo et de la mettre dans son contexte : seulement la photo et le titre. »

À son avis, « il aurait fallu choisir un titre relatant les faits et choisir une photo plus neutre, ce qui ne vous aurait pas empêché de diffuser la photo mise en contexte dans le corps de l'article ». En plaçant la photographie du jeune enfant au haut de l'article, estime M. Sirois, Radio-Canada a cherché à « faire un raccourci pour attirer l'attention », « produire une forte impression de surprise, d'intérêt ou d'émotion ».

« Votre rôle comme journaliste, dit-il, n'est pas de faire le relais du sensationnalisme. »

En terminant, le plaignant affirme qu'il croit parler au nom de plusieurs consommateurs de nouvelles « qui, évidemment, souhaitent s'informer sans être exposés à des images crues et choquantes ». Or, par définition, il faut donc éviter de montrer des corps d'enfants décédés et, écrit-il, « je ne vois pas pourquoi on fait une exception pour les réfugiés ».

LA RÉVISION⁴

Introduction

Les questions que pose le plaignant sont intéressantes : où donc se situe la frontière délimitant l'acceptable de l'inacceptable dans la représentation visuelle d'une nouvelle? Ensuite, quels moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter de choquer des gens qui seraient exposés malgré eux à des images troublantes? Enfin, que constitue le sensationnalisme?

³ <http://ici.radio-canada.ca/sujet/crise-migrants-europe>

⁴ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

Avant même de réfléchir aux réponses à ces questions, il faut bien reconnaître une chose : tous n'ont pas la même sensibilité devant la représentation de la souffrance, de la violence ou de la mort. Chacun l'aborde avec son bagage personnel qui lui est propre. En conséquence, où que l'on trace la ligne, il s'en trouvera pour la contester, d'un côté comme de l'autre. Nous nous retrouvons ainsi dans l'univers du subjectif, du cas par cas.

Celui qui nous occupe est cette image prise le 27 mai 2016 par un photographe indépendant se trouvant à bord d'un des deux navires de l'organisation non gouvernementale allemande Sea-Watch qui parcouraient la mer au large de la Libye dans l'espoir de secourir des migrants en perdition. On y voit un des sauveteurs participant à l'opération, un homme blanc d'une cinquantaine d'années, tenant dans ses bras le corps d'un petit enfant noir âgé d'environ un an, les yeux fermés, le visage paisible, comme s'il était endormi. Trois jours plus tard, cette photographie était présentée sur le site web de Radio-Canada coiffée du titre *La crise des migrants : une nouvelle photo-choc d'un petit réfugié noyé en Méditerranée*.

C'est l'organisation Sea-Watch qui a décidé de la diffuser, accompagnée d'un communiqué qui justifie son geste :

« Ces images tragiques doivent être vues par la communauté européenne, car ces tragédies sont la conséquence de la politique étrangère européenne. »

Clairement, l'ONG espère ainsi secouer l'indifférence de l'opinion publique au moment où les passages clandestins en Méditerranée redoublent de vigueur avec l'arrivée de la saison estivale. « Si vous ne voulez pas voir ces images, arrêtez de les produire! », clame Sea-Watch.

Les règles en jeu

L'ombudsman de Radio-Canada doit veiller au respect des NPJ qui guident le travail des artisans de l'Information du diffuseur public. Deux sections des NPJ sont pertinentes au cas présent. La première concerne la couverture des faits divers et en particulier des scènes de violence :

*Scènes de violence*⁵

« Notre couverture journalistique présente la réalité telle qu'elle est. Les scènes de violence et de souffrance font partie de notre couverture des guerres, des catastrophes, des crimes et d'une variété de conflits.

Mais nous respectons aussi la sensibilité de nos spectateurs, auditeurs et lecteurs.

En conséquence, nous évaluons l'impact des images en fonction de l'heure du jour et du contexte de leur diffusion.

(...)

S'il est nécessaire que nous utilisions des images qui risquent de choquer notre auditoire, nous faisons une mise en garde avant de les diffuser. »

⁵ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/faits-divers/>

Une autre section des NPJ revient sur la question de l'utilisation d'images qui peuvent choquer. On la trouve dans la partie portant sur la « production » et en particulier en ce qui concerne le « contenu explicite » :

*Contenu explicite*⁶

« Les scènes contenant de la violence, de la nudité et de la sexualité ne sont jamais présentées sans raison valable. Elles peuvent être justifiées lorsqu'elles sont importantes pour la compréhension du monde dans lequel on vit. Si cela est nécessaire, nous les présentons, mais sans exploitation indue, voyeurisme ou sensationnalisme, et sans banalisation, encouragement ou glorification.

Nous traitons les scènes pénibles avec discrétion et retenue, sans les prolonger indûment.

Nous prévenons l'auditoire lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours à des contenus explicites qui risquent de choquer. »

Étude des griefs

Considérant ce qui précède, je vais examiner ici la plainte en trois étapes qui se résument en autant de questions, toutes évoquées dans les sections des NPJ citées plus haut :

1. L'image était-elle choquante?
2. Aurait-il fallu en prévenir l'auditoire?
3. Était-ce du sensationnalisme?

Image choquante?

Il va de soi qu'il s'agit d'une image choquante. Le titre de l'article le proclame lui-même : *Une nouvelle photo-choc*.... Mais une fois qu'on a dit cela, on n'a rien dit, car la nature du choc ressenti à la vue de l'image dépend de son contexte, de son bon ou mauvais goût, de son humanité ou de sa cruauté. S'il fallait cacher toutes les images choquantes de la vue de tous, il faudrait recouvrir d'un voile de protection toutes celles évoquant la pauvreté, la faim, la maladie, la vieillesse ou l'injustice; la pollution, le gaspillage, les inégalités, le crime organisé, la drogue ou le décrochage scolaire. Il y a tellement de choses choquantes dans notre monde!

Or, nous rappellent les NPJ, la mission des journalistes de Radio-Canada est de « présenter la réalité telle qu'elle est ». Lorsque cela justifie de montrer des « scènes pénibles », les NPJ demandent de le faire « avec discrétion et retenue ».

Je suis d'avis que la photographie de cet enfant mort noyé au large de la Libye, tenu tendrement dans les bras d'un travailleur humanitaire, respecte à la fois la mission de rendre compte de la réalité du monde et l'exigence de le faire avec discrétion et retenue.

⁶ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/production/>

Dans le cas présent, cette réalité est double. D'abord celle de la tragédie humaine qui se déroule en Méditerranée où la marine italienne a rescapé 14 000 migrants en une seule semaine pendant laquelle on rapporte trois naufrages qui auraient fait 700 morts. C'est une centaine de victimes par jour en moyenne! L'autre réalité, c'est celle de cette ONG allemande, Sea-Watch, qui dépêche des bateaux en mer dans l'espoir de secourir ces désespérés. La journée où la photo du jeune enfant a été prise, ses travailleurs bénévoles avaient repêché les corps inanimés de 25 personnes. L'homme que l'on voit tenir l'enfant s'appelle Martin, il est père de trois enfants. Il s'est confié à l'agence de presse Reuters⁷ :

« J'ai pris l'avant-bras du bébé et j'ai immédiatement tiré le petit corps vers moi pour le protéger, comme s'il était encore vivant (...). J'ai commencé à chanter une chanson pour me reconforter et essayer de donner le moindre sens à ce moment déchirant et incompréhensible. Il y a six heures, cet enfant était vivant. »

Si cette image est choquante, c'est notre humanité qu'elle choque, notre sens de la justice, du respect des droits fondamentaux. Elle n'agresse pas l'œil puisqu'il s'en dégage une immense tendresse. Placé devant cette image, un enfant de cinq ans croira que le bébé est endormi et il n'y verra rien de traumatisant. En fait, par son aspect paisible et l'absence de souffrance qui s'en dégage, j'estime que cette image est probablement la photographie la mieux choisie pour représenter le drame des migrants qui se déroule actuellement au large de l'Europe.

Dans la plainte, Guillaume Sirois affirme au contraire que « le traitement de cette nouvelle (...) n'est pas informatif sur la situation vécue par les victimes ». Je suis en total désaccord avec lui.

Rappelons qu'après avoir barricadé la route des Balkans, l'Union européenne a poussé les migrants venus d'Afrique et du Moyen-Orient à utiliser un passage beaucoup plus risqué, celui menant de la Libye à l'Italie où près de 50 000 réfugiés sont arrivés depuis le début de l'année à bord d'embarcations dangereuses et surpeuplées. C'est ce que nous renvoie au visage ce bébé. Sa mort aura au moins servi à cela.

Cette mort et cette image ne sont pas sans rappeler le sort du jeune Aylan Kurdi, cet enfant syrien retrouvé gisant sur une plage de Turquie en septembre 2015. La photographie reprise à la une des journaux de la planète avait suscité le même genre de critique que celle que présente maintenant le plaignant. L'un des journaux les plus sérieux qui soit, *Le Monde*, avait écrit en éditorial⁸ :

« Nul voyeurisme, nul sensationnalisme, ici. (...) Cette photo, celle de l'enfant, témoigne exactement de ce qui se passe. (...) Peut-être faudra-t-il cette photo pour que l'Europe ouvre les yeux. Et comprenne un peu ce qui arrive. »

⁷ Tel que rapporté par le journal *Le Monde* le 31 mai 2016 : http://www.lemonde.fr/big-browser/article/2016/05/31/naufrages-en-mediterranee-la-mort-en-face_4929704_4832693.html

⁸ Le 3 septembre 2015, *Réfugiés : une photo pour ouvrir les yeux* : http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/09/03/ouvrir-les-yeux_4744650_3214.html

En Italie, le directeur du journal *La Stampa*, Mario Calabresi, s'en était aussi justifié, mais dans des termes encore plus affirmatifs :

« J'ai senti (...) que cacher cette image, c'était comme détourner le regard, faire comme si de rien n'était (...). Cela ne servirait qu'à nous donner une autre journée d'inconscience tranquille. »

Alors de quoi doit-on être choqué? De l'image ou de la réalité qui l'a produite?

Deuxième question : aurait-il fallu prévenir l'auditoire?

Les NPJ prévoient que lorsque l'on présente des « scènes de violence et de souffrance », par respect pour la sensibilité de nos spectateurs et lecteurs que ces images risquent de choquer, « nous faisons une mise en garde avant de les diffuser ». Dans le cas présent, le plaignant déplore que cette image se soit retrouvée en page d'accueil de la nouvelle sur le site d'ICI Radio-Canada.ca. Selon lui, « il aurait fallu choisir un titre relatant les faits et choisir une photo plus neutre, ce qui ne vous aurait pas empêché de diffuser la photo mise en contexte dans le corps de l'article ».

D'abord, j'estime qu'il a tort sur le titre. Celui qui a été choisi était tout à fait conforme aux faits rapportés dans cette nouvelle : une ONG dévoilait une image choc dans le but de secouer l'opinion européenne face à un drame qui se déroulait devant sa porte. Cela justifiait donc aussi le choix de la photographie en question. D'autant plus, comme je l'ai mentionné plus tôt, qu'elle n'est pas « en soit » agressive ou, selon les mots de Pierre Champoux, « *graphiquement* choquante ».

J'ajouterais même qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une scène « de violence et de souffrance », sauf celle de la peine contenue du secouriste qui tient l'enfant et, bien sûr, celle – implicite – que l'on peut imaginer s'être produite au moment du naufrage.

En conséquence, je n'estime pas qu'il était nécessaire ou même justifié de cacher cette photographie derrière un mur d'avertissement. Comme je l'ai dit plus tôt, même un jeune enfant n'aurait pas été choqué par cette image sur laquelle il aurait pu tomber par inadvertance.

Troisième question : Radio-Canada a-t-elle fait preuve de sensationnalisme en présentant cette image?

Au sens strict de la définition donnée par le *Petit Robert* selon qui le sensationnalisme est « la recherche du sensationnel », c'est-à-dire « de ce qui produit une vive impression sur le public », on serait porté à dire que cette image est en effet un cas de sensationnalisme. L'organisme Sea-Watch a même professé que son but, en dévoilant cette photographie, était justement de secouer l'opinion publique en lançant :

« Si vous ne voulez pas voir ces images, arrêtez de les produire! »

Selon cette définition du sensationnalisme, c'est donc Sea-Watch qui s'en serait rendu coupable. En rapportant l'affaire, Radio-Canada aurait au mieux exercé son rôle de rendre compte d'un événement d'intérêt public; au pire, Radio-Canada serait coupable de sensationnalisme par association en s'étant fait le relais d'une image cherchant à produire une vive impression.

Je suis d'avis que le terme « sensationnalisme », lorsqu'appliqué aux médias, a un sens beaucoup plus précis et péjoratif que celui – très bref – donné par le *Petit Robert*. Il réfère à une volonté d'exploiter une curiosité ou une soif malsaine du public envers les scandales ou les images dramatiques. On l'associe à de la manipulation, de l'exagération, de la démagogie et de la surenchère dans le but de capter l'attention du public et d'attirer de l'audience. Je n'en vois aucun signe, ni dans la manchette ni dans l'utilisation de l'image qui accompagnent l'article dont il est ici question étant donné le contexte qui en justifiait pleinement la présentation.

CONCLUSION

L'utilisation de la photo d'un jeune enfant mort noyé lors d'une traversée de la Méditerranée dans un article publié sur le site web d'ICI Radio-Canada, le 30 mai 2016, était tout à fait conforme aux Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 13 juin 2016